

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**Direction Départementale de
la Protection des Populations**

Antenne :
Services vétérinaires

Service environnement
et enjeux éthiques

Erdre Active la Bérangerais
2, rue de Thésallie
BP 4209
44242 La Chapelle-sur Erdre

Dossier suivi par : Roland FOURNY

Mél : ddpp-se@loire-atlantique.gouv.fr

A Réf. : 1002468

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement

D Réf. : *EN 1003369*

La Chapelle sur Erdre, le 9 septembre 2010

CODERST

Séance du mois d'Octobre 2010

*Avis favorable du
CODERST lors de la
séance du 14 octobre
2010*

Dossier : **GAEC SAINTE PAULINE, Sainte Pauline à JOUE SUR ERDRE.**

Demande d'autorisation d'exploiter un élevage de 30600 canards de chair soit 61200 animaux équivalents.

Rapport : Roland FOURNY, inspecteur des installations classées

I - CLASSEMENT DE L'EXPLOITATION

Cet élevage de 61200 animaux équivalents volailles doit être classé parmi les installations soumises à autorisation sous la rubrique n° 2111-1 de la nomenclature.

II - PRESENTATION DE L'ELEVAGE

Madame Catherine DEROUIN et ses enfants Isabelle et Christophe sont associés au sein du GAEC SAINTE PAULINE, Sainte Pauline à JOUE SUR ERDRE. Ils conduisent un élevage de 111 vaches allaitantes et 85 bovins à l'engrais (récépissé de déclaration du 8 décembre 2004).

Dans le cadre de l'installation d'un quatrième associé au 1er janvier 2010, Mademoiselle Elise RAVARD, leur projet est de créer un atelier avicole composé de deux bâtiments de 1100 m² et 853 m² où seront élevés 30600 canards de chair soit 61200 animaux équivalents. Cet élevage se fera sur caillebotis avec production de lisier, la capacité de stockage sera de 2400 mètres cubes et permettra de stocker le lisier pendant plus de 12 mois.

Il est en outre prévu de porter les effectifs de l'élevage bovin à 150 vaches allaitantes et leur suite.

Après projet, le GAEC DE SAINTE PAULINE est composé de quatre associés : Madame Catherine DEROUIN, Madame Isabelle SALLIOT, Monsieur Christophe DEROUIN et Mademoiselle Elise RAVARD. Les moyens de production seront alors les suivants :

- 150 vaches allaitantes, 85 bovins à l'engrais,
- 30600 canards de chair soit 61200 animaux équivalents,

- 186 hectares de SAU.

Le site de l'élevage de canards du GAEC SAINTE PAULINE se trouve à 3 km à l'ouest du bourg de JOUE SUR ERDRE, les habitations des tiers les plus proches se trouvent à plus de 350 mètres. C'est l'habitation du demandeur qui se trouve le plus près des bâtiments avicoles (342m).

L'alimentation en eau se fera à partir d'un forage et du réseau public. Un suivi de la qualité de l'eau du forage est effectué une fois par an (analyse bactériologique et chimique).

Il existe une mare qui sera aménagée en réserve d'incendie à 75 mètres des bâtiments d'exploitation et chaque bâtiment est équipé d'un extincteur.

L'intégration paysagère est réalisée par le maintien des haies existantes qui masqueront les bâtiments et la fosse.

Plan d'épandage :

Le lisier sera épandu sur les 219,4 hectares épandables du plan d'épandage dont 158,85 ha sont exploités par le GAEC SAINTE PAULINE et 60,55 ha sont mis à disposition par le GAEC DU SACRE COEUR à JOUE SUR ERDRE. Les parcelles d'épandage sont sur les communes de JOUE SUR ERDRE et NORT SUR ERDRE.

La charge en azote organique est de 112 kilos par hectare épandable et par an, la charge en phosphore est de 74 kilos par hectare épandable et par an. L'équilibre de fertilisation est respecté conformément aux orientations du SDAGE Loire-Bretagne et du SAGE Estuaire (Bassin versant de l'Erdre).

Un cahier d'épandage est tenu à jour ainsi qu'un plan prévisionnel des fumures.

III – AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Avis favorable du 2 juin 2010.

IV - ENQUETE - AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.

Par Arrêté Préfectoral du 7 mai 2010, l'ouverture d'une enquête publique du 7 juin 2010 au 9 juillet 2010 a été décidée à réception de la décision du Président du Tribunal Administratif de Nantes du 28 avril 2010 désignant Monsieur Armand RAIMBAUD en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête s'est déroulée à la Mairie de JOUE SUR ERDRE, après que l'avis d'ouverture ait été régulièrement annoncé et affiché dans les communes de JOUE SUR ERDRE, NORT SUR ERDRE et LES TOUCHES.

Au cours de l'enquête publique, treize lots d'observations avec 17 signatures ont été enregistrées au registre d'enquête, deux correspondances ont été annexées au dit registre. Ces observations ont été formulées par deux types de population :

-des personnes (5) non concernées directement par le projet du fait de leur éloignement du site et du plan d'épandage ; leurs principales préoccupations sont d'ordre général : opposition à l'élevage intensif qui crée des nuisances et des pollutions portant atteinte au cadre de vie agréable et à l'attrait touristique de JOUE SUR ERDRE, crainte d'une dévaluation du foncier bâti ;

-des personnes (12) directement concernées par le projet et surtout par le plan d'épandage ; elles habitent 5 villages de JOUE SUR ERDRE : Le Jarrier, Les Varennes, Les Moulins, Franchaud et La Gicquelière.

Leurs principales préoccupations sont :

- l'absence d'information communale en dehors de la publicité réglementaire,
- les nuisances olfactives et pollutions en particulier lors des épandages,
- la crainte de dévaluation des maisons,

- les risques sanitaires et la dangerosité des produits phytosanitaires,
- la demande par un propriétaire du retrait de 4 parcelles du plan d'épandage situées aux Varennes.

D'autre part deux correspondances ont été annexées au registre d'enquête :

– la première émane de 6 habitants des villages du Jarrier et des Moulins, elle fait le compte rendu d'une rencontre avec le Commissaire Enquêteur en date du 24 juin 2010 : absence d'information communale, insuffisances du dossier au niveau de l'étude d'impact et de l'étude des dangers, absence de justification de l'implantation de l'élevage avicole, problèmes posés par l'élevage sur caillebotis, distances de l'épandage par rapport aux habitations et risque de dévaluation dû aux nuisances, pérennité de l'élevage en cas de remise en cause du contrat de mise à disposition ;

– la seconde émane d'un habitant du village « Les Friches » à NORT SUR ERDRE qui souhaite connaître l'avis de la mairie sur l'élevage avicole en projet.

Dans leur mémoire en réponse, les membres du GAEC DE SAINTE PAULINE ont répondu point par point aux questions soulevées par le dossier :

- un premier dossier a été déposé avec 40000 canards soit 80000 animaux équivalents en septembre 2009 ; suite aux publications des arrêtés préfectoraux du SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE et du SDAGE, un nouveau dossier avec 30600 canards soit 61200 animaux équivalents volailles, objet de cette enquête, a été présenté ; les effectifs projetés permettent de respecter l'équilibre de fertilisation au regard du phosphore ;

- le choix de l'implantation à l'écart de l'élevage bovin se justifie par la volonté de limiter les risques sanitaires de contamination croisée entre les deux productions et par l'éloignement par rapport aux tiers ce qui facilitera une revente éventuelle du site ;

- l'engagement à respecter les distances vis à vis des tiers, à utiliser une tonne équipée de pendillards et à réaliser l'enfouissement immédiat du lisier permettra de limiter les nuisances olfactives.

Considérant les engagements pris par les membres du GAEC DE SAINTE PAULINE le commissaire enquêteur, dans son rapport du 10 août 2010, émet un avis favorable au projet d'élevage de 30600 canards à rôtir soit 61200 animaux équivalents.

V - AVIS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil Municipal des TOUCHES : Avis favorable du 2 juillet 2010.

Conseil Municipal de JOUE SUR ERDRE : Avis favorable du 12 juillet 2010 avec les réserves suivantes : il souhaite que l'implantation des bâtiments se fasse de l'autre côté de la RD33, que l'éleveur respecte les distances d'épandage, que l'enfouissement soit le plus rapide possible et que l'éleveur prévienne les habitants des villages concernés des dates d'épandage.

Conseil Municipal de NORT SUR ERDRE : absence d'avis émis par le conseil municipal, mais une note écrite du bureau municipal adressée au commissaire enquêteur dresse les observations suivantes : étude insuffisante, absence de consultation de la Commission Locale de l'Eau du SAGE, mare existante aménagée en réserve d'incendie, intensification de production sur une zone classée vulnérable au titre de la Directive Nitrates, pérennité du plan d'épandage, absence de bases scientifiques du dossier .

VI - CONSULTATION DES SERVICES

Agence Régionale de Santé(Délégation Territoriale de Loire Atlantique) :

Avis favorable du 1 juillet 2010, sous réserve du respect de l'Arrêté Préfectoral du 30 juillet 2009.

Direction Départementale des Territoires et de la Mer:

Avis favorable du 6 juillet 2010.

Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours :

Avis favorable du 24 juin 2010, sous réserve du respect des prescriptions édictées.

Inspection du Travail (Unité Territoriale de Loire-Atlantique) :

Pas d'observation, le 3 juin 2010.

Institut National des Appellations d'Origine :

Pas d'objection, le 31 mai 2010.

Direction Régionale des Affaires Culturelles :

Pas d'observation, le 27 mai 2010.

Direction Départementale de la Protection des Populations(Antenne :Services Vétérinaires) :

Avis favorable du 23 mars 2010 pour le lancement de l'enquête publique.

VII - PROPOSITIONS DE L'INSPECTEUR DES INSTALLATIONS CLASSEES

Lors de l'enquête publique, le projet du GAEC DE SAINTE PAULINE a suscité des inquiétudes en particulier des habitants proches des parcelles d'épandage. Dans son mémoire en réponse, le GAEC a répondu point par point aux observations faites. Concernant, le courrier de demande du retrait du plan d'épandage de 4 parcelles par leur propriétaire, après examen, cette demande ne se justifie pas et ces parcelles ne seront pas exclues du plan d'épandage. Cette exploitation étant soumise à l'Arrêté Ministériel du 29 juin 2004 relatif au bilan de fonctionnement, elle doit mettre en œuvre les meilleures techniques disponibles (MTD) afin de préserver l'environnement.

Compte tenu des avis du Commissaire-Enquêteur, des conseils municipaux et de l'ensemble des administrations, je vous propose de vous prononcer sur le projet d'arrêté préfectoral autorisant le GAEC DE SAINTE PAULINE à exploiter un élevage de 30600 canards à rôtir soit 61200 animaux équivalents volailles. Un bilan de fonctionnement devra être réalisé en 2019.



L'Inspecteur des Installations Classées,

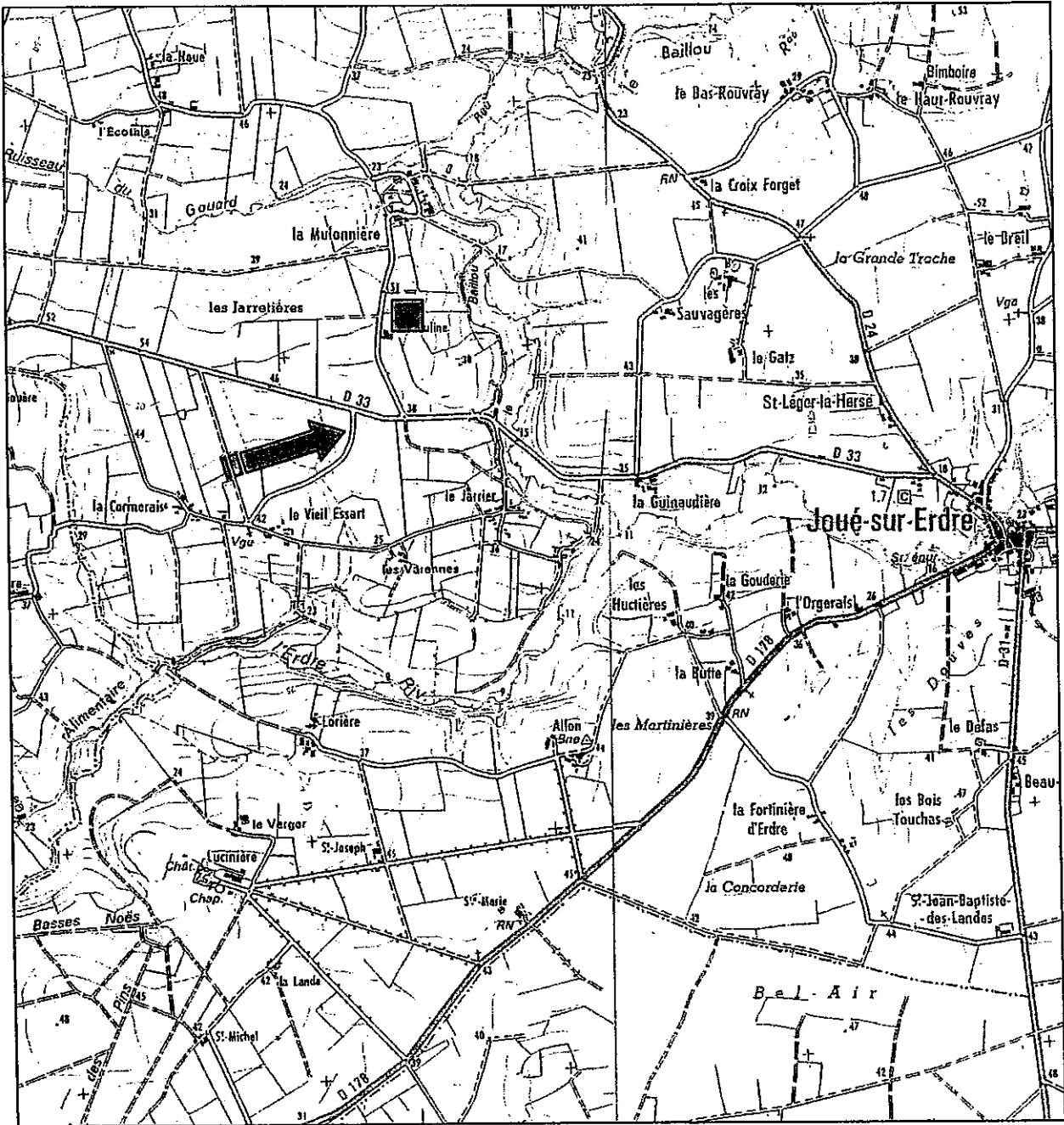
Roland FOURNY.

Vu et transmis,

Pour le Directeur Départemental de la Protection des Populations,

J. FADAT.

PLAN DE SITUATION - Echelle : 1 / 25000

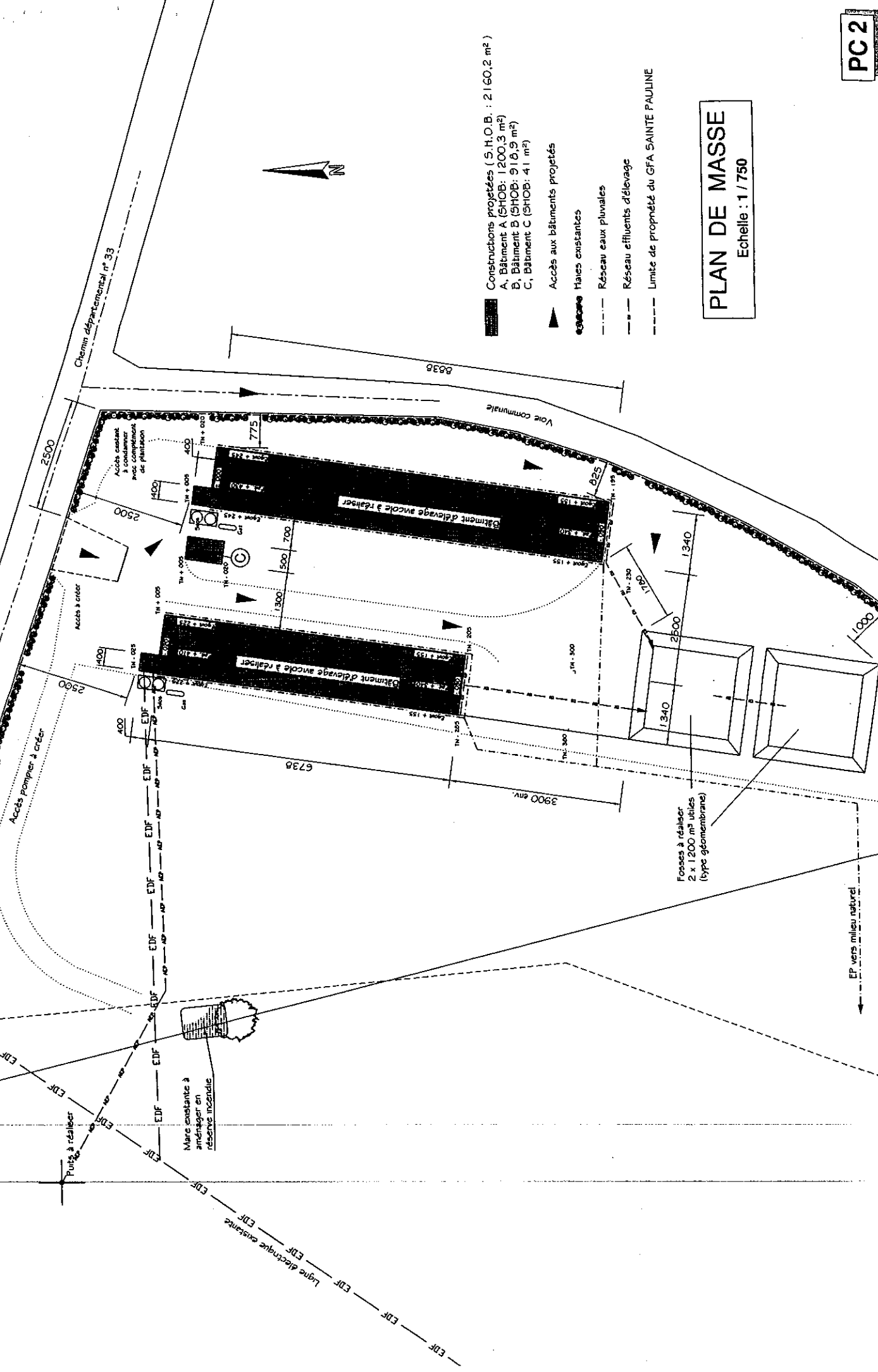


LOCALISATION DU SITE DES TRAVAUX



SIEGE SOCIAL

EXPLOITATION DU GAEC DE SAINTE PAULINE " Sainte Pauline " 44440 JOUE-SUR-ERDRE



- Constructions projetées (S.H.O.B. : 2 160,2 m²)
- A. Bâtiment A (SHOB: 1200,3 m²)
 - B. Bâtiment B (SHOB: 918,9 m²)
 - C. Bâtiment C (SHOB: 41 m²)

- ▲ Accès aux bâtiments projetés
- ◀ Haies existantes
- Réseau eaux pluviales
- Réseau effluents délestage
- Limite de propriété du GFA SAINTE PAULINE

PLAN DE MASSE
Echelle : 1 / 750

Plan de localisation des parcelles concernées par l'épandage d'effluents d'élevage

GAEC DE SAINTE PAULINE
"Sainte-Pauline" 44 440 JOUÉ-SUR-ERDRE

LEGENDE : Fond de plan IGN - Echelle 1/25000

Limites de communes



Localisation du site d'élevage de volaille protégé, et rayon d'ajutage de l'aiguille publique

Localisation des parcelles concernées par l'épandage d'effluents :

GAEC DE SAINTE PAULINE

GAEC DU SACRE COEUR

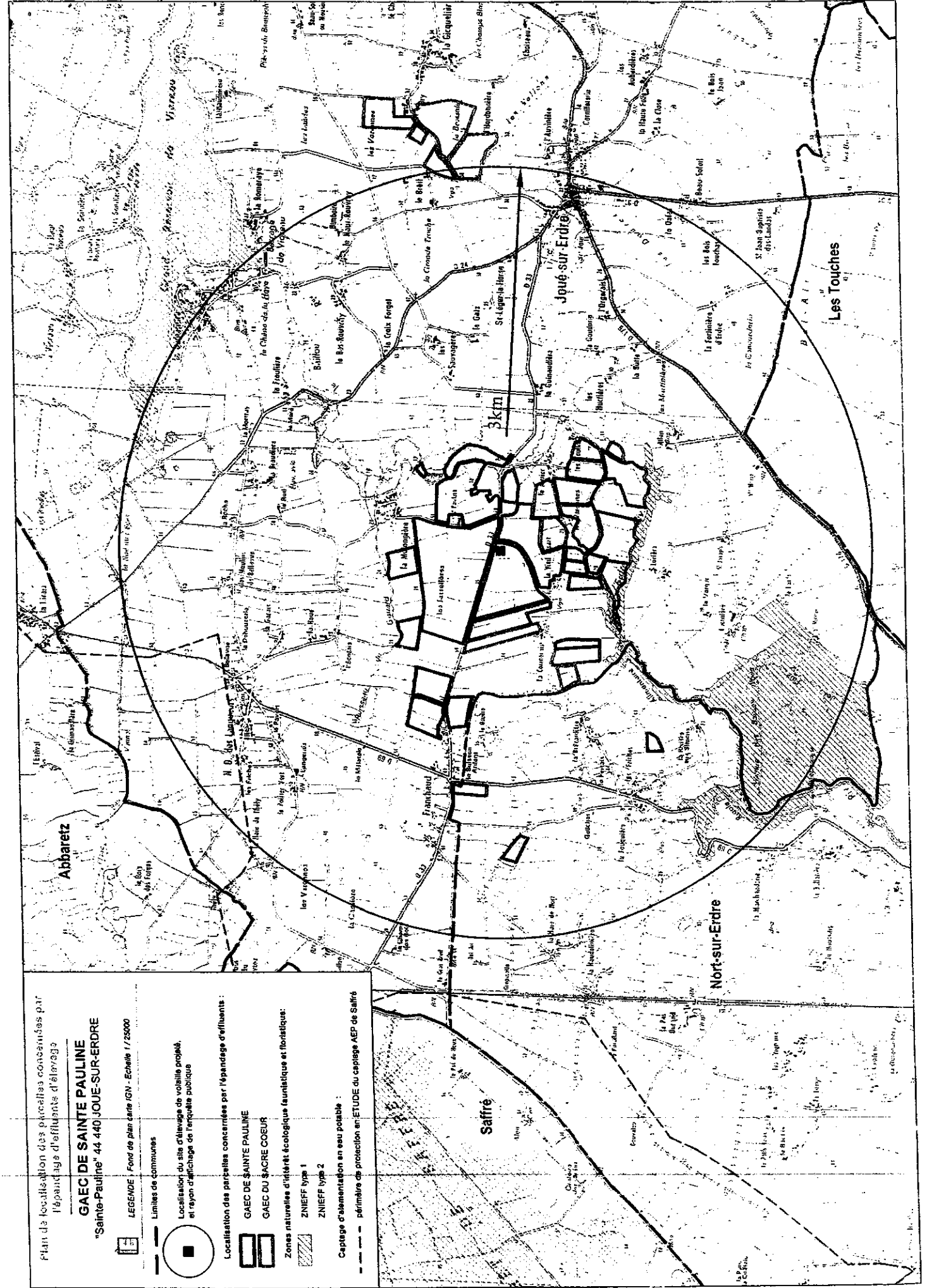
Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique :

ZNIEFF type 1

ZNIEFF type 2

Captage d'élévation en eau possible :

— périmètre de protection au titre de l'étude du captage AEP de Saffré



Eleveur : GAEC DE SAINTE PAULINE
 Adresse : "Sainte Pauline" 44 440 JOUE-SUR-ERDRE

29-juil-09

PLAN DE PANDAGE D'EFFLUENTS D'ÉLEVAGE
 RELEVÉ PARCELLAIRE

m.à.d. : GAEC DU SACRE COEUR
 "Le Sacré Cœur" 44 440 JOUE-SUR-ERDRE

HT	CE	PE	page	libé	Commune	Secr	N° parcelle	Exploitant	Surface initiale	Surface exploitable (terrain cult)	Surface non exploitable (terrain cult)	Medic d'élevage	Sols non peuplés à l'élevage	Surface suppl. éparpillée	Surface non éparpillée
HT	CE	PE		libé	Commune	Secr	N° parcelle	Exploitant	Surface initiale	Surface exploitable (terrain cult)	Surface non exploitable (terrain cult)	Medic d'élevage	Sols non peuplés à l'élevage	Surface suppl. éparpillée	Surface non éparpillée
HT	CE	PE		libé	Commune	Secr	N° parcelle	Exploitant	Surface initiale	Surface exploitable (terrain cult)	Surface non exploitable (terrain cult)	Medic d'élevage	Sols non peuplés à l'élevage	Surface suppl. éparpillée	Surface non éparpillée
1	6				JOUE-SUR-ERDRE	YS	28 à 29	GAEC DE SAINTE PAULINE	4,94	2,71		CE-2H			
	2					YT	30 à 30		0,46	0,00		CE			
	3						28 à 30		3,55	2,05		CE-FP		0,77	
	4						33		4,87	4,26		CE-FP		0,28	
	5						51 à 53, 55		44,40	42,94		PTS-HT		0,52	
							57 à 60								
							77, 78								
							47, 49								
							172, 174, 177		16,02	14,43		PTS-CE			
							179, 181, 183								
TOTAL									66,39	60,39	0,00		0,00	1,57	0,00
2	13				JOUE-SUR-ERDRE	YR	16, 63	GAEC DE SAINTE PAULINE	2,91	2,55		CE			
	17						135, 136								
							145, 147		15,89	12,26		HT-FP-CE		2,29	
							151, 152								
							52, 64, 65		6,18	5,12		CE-HT		0,48	
							57		4,59	3,35		CE-HT		0,75	
							33 à 36, 38		8,60	5,60		CE		1,51	
							49		1,84	1,14		CE-HT-FP		0,42	
							42, 43		9,40	6,01		CE		2,73	
							47		1,86	1,06		CE-2H	0,43	1,06	
							83		2,45	1,50		CE-HT-FP		0,60	
TOTAL									67,73	60,73	0,00		0,00	1,42	0,00
3	11				JOUE-SUR-ERDRE	YW	24, 25, 26	GAEC DE SAINTE PAULINE	7,80	7,05		HT		0,53	
	14						28, 29		20,09	17,32		HT-PTS-CE-bâtiments		0,24	
	16						36		2,27	2,27					
	24						54		5,19	3,90		CE-FP		3,90	
							44, 45, 43garde								
TOTAL									35,25	31,54	0,00		0,77	1,80	
4	7				JOUE-SUR-ERDRE	YT	64, 65	GAEC DE SAINTE PAULINE	5,89	5,89		HT-faillis		1,36	
	8					YV	39, 151, 224		6,88	4,47		HT		0,96	
	10					YW	5, 100		4,15	2,66		HT		0,62	
	21				NORT-SUR-ERDRE	Z8	17		2,02	1,15		HT		0,62	
TOTAL									14,83	14,17	0,00		0,00	2,94	0,00